



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2011

L'an deux mil onze et le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CHRISTIAENS, Maire d'AUNEUIL.

Présents : Mmes CARMINATI, COMA, DELACOUR, DELIGNIERES, LOTHE, MORANT, PEIGNON et TYLLEMAN.
MM. ALLARD, CHRISTIAENS, DOFFEMOND, GLODT et TAISNE.

Absents excusés : Mme DESLIENS.
MM. HERSENT, NOEL, OGUEZ, PERONNE et VAIN.

Pouvoirs : Mme DESLIENS avait donné pouvoir à M. TAISNE
M. OGUEZ avait donné pouvoir à M. CHRISTIAENS.
M. VAIN avait donné pouvoir à Mme CARMINATI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-José TYLLEMAN est nommée secrétaire de séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2010. Adopté à l'unanimité.

Monsieur CHRISTIAENS : « C'est avec grand plaisir que nous accueillons M. ANCEL, trésorier d'AUNEUIL, que nous remercions pour sa présence ce soir pour la présentation du compte administratif 2010 et du budget primitif 2011, et aussi, pour l'aide qu'il nous apporte tout au long de l'année

Tous les chiffres présentés ce soir, ont été analysés en détail par chacune des commissions concernées, et, en particulier, par la Commission Finances de mercredi dernier, à laquelle chacun des membres du Conseil avait été convié.

Ce budget se caractérise par la mise en chantier de nombreux travaux d'investissement :

- Poursuite des travaux de voiries Rue du Général Leclerc et Avenue Foch.
- Début des travaux d'aménagement de la Place Delafolie
- Remise en état des voiries des rues du coteau, de l'espérance, allée des pins, rue des Courtillets.
- Réfection des trottoirs des rues coteau, du merisier noir, allée de l'Epinette, allée du Bois d'Amont, allée Chauffour, rue des vignes, rue du bel air, route de Gisors et route de Friancourt
- Début des travaux de réhabilitation de l'église
- Poursuite des aménagements sécuritaires



- Remplacement de candélabres devenus obsolètes.
- Aménagements d'un skate park et d'un parcours de santé.
- Clôture de la salle socioculturelle
- Achat d'un tracteur neuf et son équipement conçu pour être piloté par un agent communal non titulaire d'un permis poids lourd.

Chacun pourra constater l'effort important réalisé ces dernières années, et en particulier en 2011, pour remettre nos voiries dans des conditions d'excellente qualité.

Resteront les voiries des hameaux, dont la restauration pourra intervenir après la mise en place de l'assainissement collectif. »

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N°6 / 2011 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel TALSNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Robert

CHRISTIAENS, Maire d'Auneuil, qui a quitté la salle, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives,

Article 1er : Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats rep.		2 574 518.15 €	962 067.24 €	- €	962 067.24 €	2 574 518.15 €
Opérations de l'ex.	2 592 969.86 €	3 441 401.61 €	752 836.36 €	2 249 062.34 €	3 345 806.22 €	5 690 463.95 €
Totaux	2 592 969.86 €	6 015 919.76 €	1 714 903.60 €	2 249 062.34 €	4 307 873.46 €	8 264 982.10 €
Résultat de clôture		3 422 949.90 €		534 158.74 €		3 957 108.64 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

- € au compte 001 investissement dépenses BP N+1

534 158.74 € au compte 001 investissement recettes BP N+1

1 332 417.00 € 37 500.00 €

1 294 917.00 €

760 758.26 €

affecté au compte 1068 Investissement BP 2011

2 662 191.64 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 200

Article 2 : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Pour	Contre	Abst.
15	0	0

DELIBERATION N°7 / 2011 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats



délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Article 1^{er} : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

DELIBERATION N°8 / 2011 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget primitif de la Commune s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT (montants exprimés en €)		INVESTISSEMENT (montants exprimés en €)	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5 294 344	5 294 344	5 532 471	5 532 471

Le présent budget est adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

DELIBERATION N°9 / 2011 : VOTE DU TAUX DES TAXES 2011

Entendu Monsieur le Maire : « Malgré le nombre important de travaux d'investissement programmés encore cette année, grâce à une gestion rigoureuse de nos dépenses à laquelle je remercie chacun de participer, nous pourrons éviter d'augmenter les taux des taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti qui resteront, au niveau actuel. »

Vu l'avis de la Commission Finances du 27 avril 2011,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Article 1^{er} : décide, pour l'année 2011, de ne pas augmenter les taux des taxes votées en 2010 et d'appliquer les pourcentages suivants :

- Taxe d'habitation 11.84 %
- Taxe foncière sur le bâti 34.85 %
- Taxe foncière sur le non bâti 55.91 %

Article 2 : charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

DELIBERATION N°10 / 2011 : VOTE DES SUBVENTIONS 2011

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire : « Chacun des dossiers présentés par les associations a été examiné avec soin par la commission sports ainsi que par la commission finances qui ont émis un avis favorable. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : décide d'attribuer, pour l'année 2011, les subventions aux associations suivantes :

AGA Thelle Bray	5 500 €	CENTRE SOCIAL (musique)	2 240 €
Amicale sportive des S Pompiers	1 000 €	CHORALE les Multicolores	1 600 €
APSPT (GYM)	1 400 €	UNSS	300 €
ASAuneuil FOOTBALL	8 000 €	CINE RURAL	150 €
Club BOULISTE	650 €	Club de l'Amitié (3ème âge)	2 420 €
JUDO club	1 300 €	CROIX ROUGE FRANCAISE	300 €
TENNISclub (Ecole)	5 500 €	DON DU SANG	300 €
TENNISDE TABLE 3P+	1 200 €	Fanfare "LA JEUNESSE D'AUNEUIL"	2 600 €
AACP	80 €	JARDINSFAMILIAUX	450 €
AFM	200 €	LIGUE contre le CANCER	200 €
AIDES(SIDA)	200 €	LIGUE contre la MUCOVISCIDOSE	200 €
Amicale des Jeunes S Pompiers	1 525 €	MOAT	2 750 €
APEI	200 €	NAFSEP	200 €
ASDAPA	200 €	OISE ALZHEIMER	200 €
AUNEUIL au GRAND CŒUR	305 €	PARALYSES DE France	200 €
AVEUGLES	200 €	SECOURS POPULAIRE	200 €
CAFA (Comité des fêtes)	2 200 €	SPA	200 €
CALVAIRE DES CROIX	17 €	UNAQTA (anciens combattants)	1 050 €
CENTRE SOCIAL (CLSH)	45 200 €	COOP. PETITE COLLINE	5 015 €
CENTRE SOCIAL (Fête du Sport)	3 600 €	COOP. TERRES BLEUES	17 015 €
PROJET EDUCATIF LOCAL	1 750 €	COOP. SOURCES	17 015 €
CENTRE SOCIAL (Fonction pilotage)	6 298 €	ASVA	700 €



Article 2 : décide d'attribuer pour l'année 2011 une subvention d'un montant de 23 946 € au CCAS d'Auneuil.

Article 3 : charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

DELIBERATION N°11 / 2011 : REDEVANCE HYDRANTS 2011

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant le transfert de la part de la taxe professionnelle à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis couvrant la gestion des hydrants et neutralisé par la l'attribution de compensation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : décide de verser pour l'année 2011 une redevance « hydrants » au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Agglomération Beauvaisienne d'un montant de 30 189 €

Article 2 : charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

DELIBERATION N°12 / 2011 : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Entendu Monsieur le Maire : « il y a lieu de créer une régie de recettes pour encaisser certains produits. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Il est institué auprès de la Commune d'Auneuil une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- Cautions DVD,
- Les remboursements indemnités chauffage,
- Les remboursements de sinistres par les particuliers,
- Les remboursements divers de factures.

Article 2 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1200 €



Article 3 : Le régisseur doit en tout état de cause verser le montant de ces recettes le 31 décembre de chaque année, lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement par son suppléant.

Article 4 : Le régisseur sera nommé par le Maire, sur avis du comptable.

Article 5 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement après avis du receveur municipal selon les dispositions de l'arrêté du 28 mai 1993. Il percevra une indemnité de responsabilité annuelle au taux maximum pour la tranche d'encaissement désigné à l'article 2.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

DELIBERATION N°13 / 2011 : CONSTAT D'ANOMALIES

Entendu Monsieur le Maire : « Sur demande de Monsieur le Trésorier, il convient de procéder à la rectification de plusieurs imputations comptables ne modifiant, en rien les comptes de résultats, les débits de comptes étant systématiquement compensés par des crédits de comptes. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : décide d'inscrire au budget primitif 2011 les crédits nécessaires pour rectifier les imputations effectuées à tort aux comptes 21531 et 21532.

- En section d'investissement dépenses chapitre 041-compte 21538 : 214 052,99€
- En section d'investissement recettes chapitres 041 - compte 21531 : 26 247,74€
- En section d'investissement recettes chapitres 041 - compte 21532 : 187 805,25€

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION N°14 / 2011 : INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – EXERCICE 2011

Entendu Monsieur le Maire,



Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 9 mars 2011 relatif à l'indemnité représentative de logement des instituteurs,
A titre indicatif, il est précisé que le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 1.50% et que le montant de la dotation de compensation versée aux communes en 2010 pour les instituteurs logés était de 2 808€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Article 1^{er} : émet un avis favorable quant à l'augmentation de 1.50 % de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2011.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION N°15 / 2011 : ETUDES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES PREALABLES A LA CREATION DE BASSIN EN AVAL DE LA NEUVILLE SUR AUNEUIL

Entendu Monsieur le Maire : « Cette étude, financée à 50 % par l'Agglo. aura pour objet de mettre en place les moyens nécessaires afin d'éviter l'afflux brutal de volumes importants de ruissellements d'eaux pluviales provenant des hauteurs de la Cuesta lors de précipitations importantes. »

Le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 21 528€ TTC.

Notre commune devra donc s'acquitter auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis des sommes suivantes au titre du fonds de concours 2011 :

- 9 000,00 € pour les travaux, dont 25 % du coût global, soit 4 500 € sont à verser avant le démarrage des travaux.

Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du Décompte Général et Définitif (DGD) de l'opération, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : D'approuver le plan de financement et le lancement des études d'assainissement pluvial en aval de la Neuville sur Auneuil,

Article 2 : D'inscrire au budget communal 2011, la somme de 9 000,00 € au titre du fond de concours d'investissement pluvial de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,



Article 3 : De procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Article 4 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

DELIBERATION N°16 / 2011 : TRAVAUX EAUX PLUVIALES – CREATION DE RESEAU EP A TIERSFONTAINE

Entendu Monsieur le Maire : « ces travaux consistent à éviter que des eaux sales stagnent devant une habitation à Tiersfontaine; ils devront être réalisés au plus tôt. »

Le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 6000,92 € TTC.

Notre commune devra donc s'acquitter auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis des sommes suivantes au titre du fonds de concours 2011 :

- 2 508,75 € pour les travaux, dont 25 % du coût global, soit 1 254 € sont à verser avant le démarrage des travaux.

Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du Décompte Général et Définitif (DGD) de l'opération, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : D'approuver le plan de financement et le lancement des travaux d'assainissement pluvial à Tiersfontaine,

Article 2 : D'inscrire au budget communal 2011, la somme de 2 508,75 € au titre du fond de concours d'investissement pluvial de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,

Article 3 : De procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Article 4 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

TRAVAUX

DELIBERATION N°17 / 2011 : AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DES VOIRIES RUES DU GENERAL LECLERC ET AVENUE DU MARECHAL FOCH - AVENANT N°1 AU MARCHE DE L'ENTREPRISE LINEA BTP

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre des travaux d'aménagement et mise en sécurité des voiries rue du Général Leclerc et Avenue du Maréchal Foch, un marché travaux a été passé avec l'entreprise LINEA BTP, pour la somme de 943.976,47 €HT (neuf cent quarante trois mille neuf cent soixante seize euros et quarante sept centimes hors taxes) décomposée comme suit :

- Tranche ferme (rue du Général Leclerc, de l'entrée sud-est au carrefour avec les rues du 11 Novembre et de la Place) : 346.345,67 €HT
- Tranche conditionnelle n°1 (rue du Général Leclerc, du carrefour avec les rues du 11 Novembre et de la Place au carrefour avec les rues du Stade et René Duchâtel) : 253.309,37 €HT
- Tranche conditionnelle n° 2 (Avenue du Maréchal Foch, du carrefour avec les rues du Stade et René Duchâtel au carrefour avec la RD981 : 344.321,43 €HT

Dans le cadre du développement du secteur des anciennes usines de fabrication BOULENGER, Monsieur le Maire propose de réaliser l'accès de la parcelle AA 259 en enrobé. Cette modification concerne la tranche conditionnelle n°2 et représente une plus-value de 4.076,80 €HT.

Compte-tenu de la modification précitée, le montant global du marché serait porté à 948.053,27 €HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 346.345,67 €HT
- Tranche conditionnelle n°1 : 253.309,37 €HT
- Tranche conditionnelle n°2 : 348.398,23 €HT

Soit une augmentation de 0,43 % du montant global du marché

L'exécution de ces travaux nécessite un délai complémentaire de 2 (deux) semaines portant le délai d'exécution de la tranche conditionnelle n°2 comme suit

Le délai global d'exécution est de 4,2 (quatre mois et deux semaines) compris période de préparation d'un mois hors intempéries, compris congés payés, à compter de la date portée sur le récépissé de l'envoi recommandé accompagnant l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux de la tranche considérée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



Article 1^{er} : accepte la passation de l'avenant précité pour un montant de 4.076,80 €HT, avec l'entreprise LINEA BTP portant le montant global du marché à 948.053,27 €HT.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que l'ensemble des pièces afférentes au présent avenant.

Article 3 : décide de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires,

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abst.
16	0	0

COMMUNIQUES DE M. LE MAIRE

DEMISSION DE SON MANDAT DE CONSEILLER MUNICIPAL DE M. MONNIER

Monsieur MONNIER nous a récemment fait part de l'impossibilité de poursuivre son mandat d'élu dans laquelle il se trouvait à la suite de modifications importantes intervenues dans l'exercice de son activité professionnelle.

Nous avons pris acte, non sans regret, de sa décision que nous comprenons et approuvons pleinement dans cette circonstance.

Avec l'ensemble de nos collègues du Conseil municipal nous lui adressons nos plus vifs souhaits de réussite dans sa vie professionnelle et familiale.

REGLEMENT INTERIEUR – PERSONNEL COMMUNAL

Un règlement intérieur est mis en place dans notre commune dans le but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Ce règlement a fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique paritaire.

Ce document, relevant de la compétence du Maire, ne doit pas faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Le règlement intérieur sera remis à chacun des membres du personnel et intégré au livret d'accueil, lors de l'intégration de nouveaux agents.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Au constat de la réception d'un nombre de plus en plus important de dossiers de surconsommation d'eau de consommateurs privés, se traduisant par des factures d'un montant extrêmement élevé, parfois de plusieurs milliers d'euros, une proposition de mutualisation aux fins de prise en charge selon, certaines conditions, du coût des surconsommations dues notamment aux fuites, contre une facturation annuelle de 12 €.

Ce projet a été rejeté par le conseil syndical du 26 novembre 2011 par 36 voix contre et 35 voix pour.



Les membres du Conseil municipal d'AUNEUIL, bien entendu respectent la décision du Conseil syndical, tout en la regrettant.

En effet, cette mutualisation aurait pu éviter des drames auxquels nous avons été confrontés, lorsque des abonnés se trouvent avec une facture de 2 000€ et parfois plus, à la suite d'une fuite non détectée. Si l'abonné n'a pas pris la précaution de souscrire l'assurance fuite, facturée par VEOLIA environ 13 € l'an, il a la charge de l'acquitter, sans aucun recours.

Encore une fois, nous insistons, comme nous l'avons fait déjà à plusieurs reprises, pour que chaque abonné prenne la précaution de souscrire une assurance « fuites » sans tarder car, malheureusement, il risque, comme nous l'avons vu en de nombreuses reprises, de le regretter en cas de fuite non détectée.

ANNUAIRE 2011

L'annuaire 2011 sera distribué dans chacun des foyers de notre commune en même temps que le compte rendu de la présente séance du Conseil Municipal.

Nous sommes certains que chacune et chacun éprouvera le plus grand plaisir à le parcourir, tant les articles et les nombreuses photographies les accompagnants sont vivants et soignés. Rappelons, s'il le fallait, que la rédaction de cet ouvrage est uniquement l'œuvre de membres du Conseil, réunis en commission communication, avec l'aide des nombreux intervenants que sont les associations, les enseignants, les corps constitués de la commune ...etc. et financés par les annonceurs que nous remercions vivement et que nous recommandons à nos lecteurs.

Un grand Bravo à l'équipe de la commission communication. Cet ouvrage reflète bien l'image sportive de notre commune et de ses associations. Bravo aussi aux associations.

La séance est levée à 23h30

INFORMATIONS DIVERSES

RECENSEMENT MILITAIRE (2^{ème} période 2011)

Les **jeunes gens** (garçons et filles) **nés** au cours des mois d'**avril – mai et juin 1995** doivent se présenter en Mairie afin de se faire recenser, au plus tard le 30 juin 2011. Se munir du livret de famille.

Tout jeune doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans (cette formalité doit être personnelle) ; tout jeune n'ayant pas satisfait à ce recensement militaire se verra refuser toute inscription dans une grande école (commerce, ingénieurs...) à tous les concours d'Etat (fonction publique) et au permis de conduire.



TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Transport à la Demande (TAD) est un service de transport en commun à destination de tous les habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le TAD est un service particulier car réalisé par des véhicules de petite taille qui ne suivent pas, en général, d'itinéraires et d'horaires fixes. A noter, le TAD ne fonctionne pas le mercredi.

Comment faire ?

Il est nécessaire de réserver en avance - avant 18h la veille du déplacement -

La centrale de réservation est ouverte :

- du lundi au samedi : de 7h30 à 20h,

- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 20h

En dehors de ces horaires, un répondeur prend en charge les messages des voyageurs, lus dès le lendemain par un téléopérateur.

Depuis peu, il est également possible de réserver directement en ligne :

www.oise-mobilite.fr

Téléphone : 0810.60.00.60

RENTREE SCOLAIRE ET INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

La rentrée scolaire des enfants scolarisés en maternelle et primaire aura lieu le lundi 5 septembre 2011 à 8h30. Pour toute inscription au restaurant scolaire, un dossier est à retirer au secrétariat de la Mairie, où sur notre site internet rubrique restauration scolaire et pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 03 44 47 70 23.

DE LA MUSIQUE AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION

L'association Etoiles des Neiges soutient les jeunes atteints de mucoviscidose grâce à la pratique du sport, la rencontre de champions, la réalisation de rêve et de projets...

www.etoilesdesneiges.com

Album "Au cœur de ma vie" de Pascal Hersent
en vente à partir de 5€

RELAIS DU COEUR

Les distributions auront lieu dans le local des « Restos du Cœur » situé rue de l'Espérance, sous le restaurant scolaire à Auneuil, à 14h00 aux dates suivantes :

- **Vendredi 27 mai 2011**
- **Vendredi 24 juin 2011**
- **Vendredi 29 juillet 2011**
- **Vendredi 26 août 2011**
- **Vendredi 30 septembre 2011**
- **Vendredi 28 octobre 2011**
- **Vendredi 25 novembre 2011**

DONS DE PLASMA ET DE SANG

Les prochaines collectes auront lieu les :

- **SANG : lundi 4 juillet 2011**
- **PLASMA : mardi 19 juillet 2011**

De 14h30 à 19h30 à la salle Socioculturelle

La collecte organisée le lundi 02 mai 2011 a permis d'accueillir 133 généreux donateurs.

Sortir

THEATRE « DEBRAYAGE »

Le 12 mai 2011 à 20h00 à la salle socioculturelle, le Théâtre du Beauvaisis propose « Débrayage ». Alors imaginez ces deux figures A et B que vous connaissez déjà ou que vous allez connaître, rencontrant dans un autre couloir, un couloir parallèle, une autre figure de l'entreprise : C tout aussi halluciné, le poing fatigué d'avoir frappé à des portes fermées, l'œil torve et glauque à force d'avoir fixé le vide. *Renseignements auprès de Mme AMEEDÉ au 03.44.84.46.11 ou au Théâtre du Beauvaisis au 03.44.06.08.20.*



EXPOSITION « LE MONDE DE BEATRIX POTTER »

Du 7 au 26 mai 2011 à la Bibliothèque municipale : exposition « Le Monde de Béatrix Potter ». Renseignements à la Bibliothèque au 03.44.47.78.10.

EXPOSITION RUR'ART

Exposition d'œuvres d'art **les 21 et 22 mai 2011** en journée à la salle socioculturelle.

FÊTE DES MERES

Après-midi organisée par la Municipalité le **samedi 28 mai 2011 à 15h00** à la salle socioculturelle pour honorer les Mamans de la Commune. Avec la participation de la chorale "**Les Multicolores**". **Une fleur sera offerte aux mamans de la Commune.**

CONCERT CLASSIQUE

Le 28 mai 2011 à 20h30 concert « Le Messie » d'Haendel par le conservatoire Eustache du Caurroy de Beauvais. Entrée 3€ - gratuit jusqu'à 12 ans.

BROCANTE

Le 29 mai 2011 sur la place Paul Delafolie.
Inscriptions au 03 44 49 76 25 ou 06 78 49 25 01.

1^{ère} BOURSE AUX PLANTES

Dimanche 12 juin 2011 de 9h00 à 18h00 Place Delafolie à Auneuil
Exposition, échanges et ventes de plantes de tous types (potagers, médiévaux, vivaces et autres).
Démonstration gratuite de compositions florales
Atelier de fabrication du miel et vente de ce produit.
Atelier Bonsaï club.
Inscription des exposants à la Mairie d'Auneuil : 03.44.47.70.23

EXPOSITION « N'IMPORTE QUI PEUT LIRE N'IMPORTE OU »

Du 14 juin au 05 juillet 2011 à la Bibliothèque. Exposition à partir des œuvres créées par toutes les classes élémentaires des écoles des Terres Bleues et des Sources. Renseignements à la Bibliothèque au 03.44.47.78.10.

COMMEMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN

18 juin 2011 à 11h20 : Rassemblement devant la Mairie

KERMESSE ECOLE « LES SOURCES »

Kermesse **le 18 juin 2011 à partir de 14h00**, à l'école des Sources.



THEATRE

Le 18 juin 2011 à 20h00 à la salle socioculturelle, le comique Gilles AMIOT « Le Bal des poussières ». Sans réservation.

TENNIS CLUB D'AUNEUIL

Finale du tournoi « seniors » le **03 juillet 2011** sur les courts extérieurs. Contact : Jean-Philippe MARTIN 06.74.45.78.57

FETE NATIONALE

Le 13 juillet 2011 : retraite aux flambeaux à 22h00 départ salle des sports du Bel Air. Feu d'artifice à 23h30 dans le parc de la Mairie.

Le 14 juillet 2011 : Cérémonie de la fête Nationale : rassemblement devant la Mairie à 10h30, défilé, cocktail dans le parc de la Mairie.

WEEK-END EN BOURGOGNE

24-25 septembre 2011 : Le CAFA organise un voyage sur un week-end au cœur des vignobles de Bourgogne. Visite du château de Guédelon : ils ont retrouvé un site sauvage, une ancienne carrière boisée, un paysage de l'An Mil. Avec cette pierre et ce bois, carriers, tailleurs de pierre, maçons, bûcherons, charpentiers, forgerons, charretiers, tuiliers, vannier, cordier bâtissent depuis 1997, un château fort comme au Moyen Age.

Banquet médiéval à la taverne de Guédelon, visite du château de Saint-Fargeau, dîner et nuit à l'hôtel, balade et repas en terroir vignoble au retour.

Tarifs approximatifs : individuel : 210€, couple : 340€, couple avec enfant de moins de 12 ans : 417€. Le voyage aura lieu à la condition d'avoir un minimum de 40 participants.

Réservations au 09.64.25.50.62